Note d'information sur le dispositif ZRT pour le Tour de France 2014

Préambule

Le 101ème Tour de France cycliste se déroule du 5 au 27 Juillet avec un ensemble de 21 étapes en plaine, en ligne, en relief accidenté, en montagne et contre la montre.

Ce document est destiné à informer les clubs des fédérations du CNFAS des différentes dispositions ou dispositifs espace aérien mis en œuvre lors de ce Tour de France.

Vous pouvez trouver tous les détails des étapes sur le site www.letour.fr rubrique parcours.

Particularités et nouveautés pour l'édition 2014

Les échanges réalisés en amont depuis l'automne 2013 entre les représentants des fédérations sous l'égide du CNFAS, les services de la DGAC et les personnes en charge du dispositif aérien ont permis d'ajuster le dispositif opérationnel comme suit :

- définition du volume des ZRT basses de part et d'autre de la route empruntée par la course (largeur globale 1,5NM), conformément au besoin réel des hélicoptères chargés du suivi de la course.
- Cette année, seules les étapes dans des endroits géographiquement confinés en montagne sont concernées, partiellement ou totalement, par la mise en place de ZRT basses et hautes selon le cas.

Ce dispositif permet de ne pas bloquer la circulation VFR en minimisant l'impact sur les activités d'aviation légère.
Votre attention est attirée sur le fait que vous devez respecter les règles de l'air et les statuts et conditions de pénétration des espaces aériens publiés sous la forme de notams, AIC ou SUP AIP.
N'oubliez pas de consulter également les publications aéronautiques pouvant être émises sur les terrains et sites proches du passage de la course, certaines de leurs activités pouvant être réduites durant la période la plus courte possible lors du passage de la course.

Etapes concernées par la mise en place de ZRT

Etape 8	samedi 12 juillet	Tomblaine → Gérardmer	SUP AIP 110 /14
Etape 10	lundi 14 juillet	Mulhouse → La Planche des Belles Filles	SUP AIP 111 /14
Etape 13	vendredi 18 juillet	Saint Etienne → Chamrousse	SUP AIP 112 /14
Etape 14	samedi 19 juillet	Grenoble → Risoul	SUP AIP 113 /14
Etape 16	mardi 22 juillet	Carcassonne → Bagnères de Luchon	SUP AIP 114 /14
Etape 17	mercredi 23 juillet	Saint Gaudens → Saint Lary Pla d'Adet	SUP AIP 115 /14
Etape 18	jeudi 24 juillet	Pau → Hautacam	SUP AIP 116 /14

Le CNFAS vous demande de bien vouloir diffuser le plus largement possible ce message afin que cet événement puisse se dérouler comme tous les ans, dans les meilleures conditions de sécurité.

Le fait que les pilotes se montrent responsables en restant bien à l'écart de la course demeure une condition majeure de réussite de cet événement, permettant ainsi au CNFAS d'argumenter pour moins de ZRT et de contraintes dans le futur.

Descriptif du dispositif aérien

Hélicoptères prises de vues

2 écureuils en très basse altitude sont survolés par 2 autres appareils en relais images évoluant aux alentours de 2500ft sol.

Hélicoptères liaisons VIP

5 ou 6 hélicoptères évoluant en basse altitude le long de la course, de zones d'atterrissage en zone d'atterrissage.

Avions relais

5 avions évoluant au-dessus de la course afin de servir de relais de communications.
Au dessus du FL85 en plaine et planchers variables fonction du relief en montagne.

Le survol de la course hors endroits géographiquement confinés en montagne

Les dispositions prises sont contenues dans la circulaire d'information aéronautique A 05/14 du 01 mai 2014 consultable sur le site du SIA à l'adresse

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/aicfrancea/AIC_A_2014_05_FR.pdf

Il est notamment précisé les éléments suivants :

L'attention des usagers aériens est particulièrement attirée sur la concentration d'aéronefs à proximité du parcours et sur la nécessité de respecter les termes des ***arrêtés du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux*** *et* ***du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères****.*

Le survol de la course dans des endroits géographiquement confinés en montagne

Le vol des hélicoptères prises de vue dans des endroits géographiquement confinés en montagne entraine la mise en place de dispositifs espace aérien spécifiques sous la forme de ZRT Hélicos pour protéger les évolutions de ces appareils.

Les étapes 8, 10, 13, 14, 16, 17, 18 ont vu la mise en place de ZRT hélicos prises de vues, principalement dans des endroits confinés et lors des fins d'étapes.

Sauf cas particulier, les ZRT Hélicos ont en général pour limites verticales Sol / 3500ft Sol et pour limites latérales la protection à 0,75NM de part et d'autre de l'axe de la route suivie par le Tour de France.

Attention : Pour les étapes 13 et 14, les zones vont du sol au plus **haut** des deux niveaux 3500FT ASFC ou FLxx, alors que pour les étapes 16, 17 et 18, les zones vont du sol au plus **bas** des deux niveaux 3500FT ASFC ou FLxx

Le vol des avions relais entraine également dans certains cas la mise en place de dispositifs spécifiques sous la forme de ZRT Avions relais. Ces ZRT existent pour les mêmes étapes que les ZRT hélicos prise de vues.

Les ZRT Avions relais, dissociées des ZRT Hélicos ont des limites verticales (Dont les planchers) variables en fonction des reliefs survolés.

Les horaires de ces différentes ZRT ont été calculés en fonction des prévisions horaires de la course elle-même.

Vous pouvez trouver ces différents horaires (Rapide, normal ou lent) sur le site du Tour de France à l'adresse suivante: http://www.letour.fr/le-tour/2014/fr/parcours-general.html

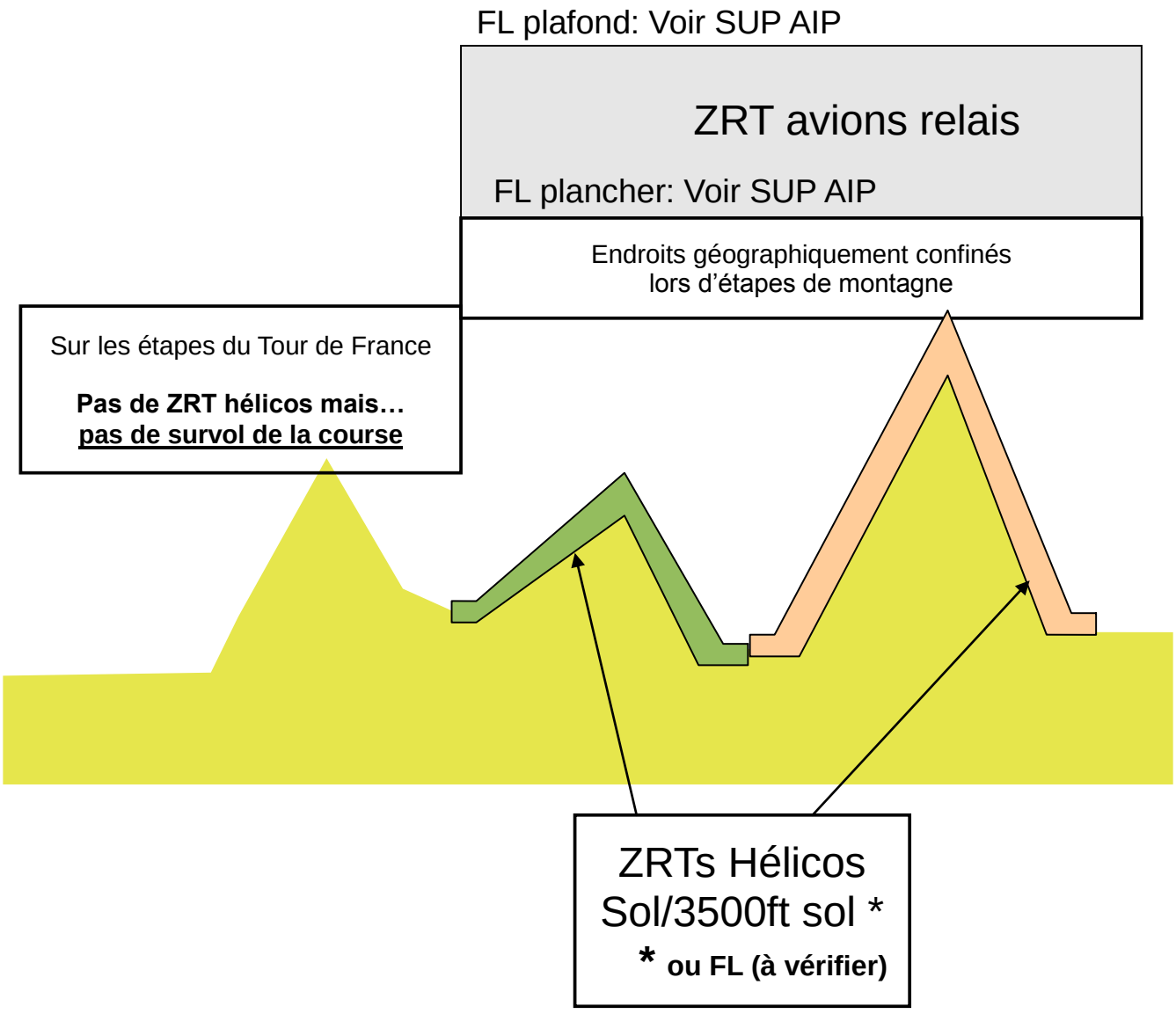
Les usagers aériens des fédérations du CNFAS sont invités à bien préparer leurs vols et à prendre connaissance des informations qui sont portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.
Les modalités d'accès à l'espace aérien, l'utilisation de certains aérodromes situés sur le parcours ou à proximité, sont consultables sur le site internet du SIA, sous la forme de SUP AIP, AIC ou NOTAM.

Site du SIA : https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/ onglet "SUP AIP"

Remerciements

Les rédacteurs de ce document, établi par le groupe espace aérien du CNFAS, tiennent à remercier tous ceux qui ont travaillé à une mise en place raisonnable et responsable de ces dispositifs qui, à présent mieux proportionnés, permettent de garantir un haut niveau de sécurité dans le cadre de nos activités.
Ils remercient particulièrement la société Hélicoptères de France ainsi que la subdivision études du SNA Sud, pour leurs contributions dans la mise en œuvre de ces dispositions.

LE SCHEMA RECAPITULATIF DES DIFFERENTS DISPOSITIFS ESPACE AERIEN



VOS REFERENCES SUR LE SITE DU SIA

Samedi 12 Juillet **Etape 8 Tomblaine → Gérardmer**
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2014_110_FR.pdf
Remarques: 1 ZRT hélicos et en toute fin d'étape. Pas de ZRT avions relais.

Lundi 14 Juillet **Etape 10 Mulhouse → La Planche des Belles Filles**
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2014_111_FR.pdf
Remarques: 3 ZRT hélicos en fin d'étape. Pas de ZRT avions relais.

Vendredi 18 Juillet **Etape 13 Saint Etienne → Chamrousse**
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2014_112_FR.pdf
Remarques: 1 ZRT hélicos et 1 ZRT avions relais pour la toute fin d'étape (Montée vers Chamrousse)

Samedi 19 Juillet **Etape 14 Grenoble → Risoul**
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2014_113_FR.pdf
Remarques: 3 ZRT hélicos et 3 ZRT avions relais / Couverture globale de toute l'étape / Haute montagne.
Pas de contraintes pour LFHU et LFNC.

Mardi 22 Juillet **Etape 16 Carcassonne → Bagnères de Luchon**
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2014_114_FR.pdf
Remarques: 2 ZRT hélicos et 2 ZRT avions relais après Saint Girons.
Fermeture AD Luchon LFCB pendant l'activation de la ZRT Port de Balès.
Pas de contraintes pour LFCG et LFIP.

Mercredi 23 Juillet **Etape 17 Saint Gaudens → Saint Lary Pla d'Adet**
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2014_115_FR.pdf
Remarques: 3 ZRT hélicos et 2 ZRT avions relais.
Fermeture AD Luchon LFCB pendant l'activation de la ZRT Bagnères.
Fermeture AD Peyresourde Balesta LFIP pendant l'activation de la ZRT Peyresourde.

Jeudi 24 Juillet **Etape 18 Pau → Hautacam**
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2014_116_FR.pdf
Remarques: 2 ZRT hélicos et 3 ZRT avions relais.
Fermeture des 2 altisurfaces Barèges pendant l'activation de la ZRT Luz Saint Sauveur.

SI L'ON RESUME …

1/ POUR TOUTES LES ETAPES

SURVOL COURSE
3300 ft à la verticale



500 m latéralement

2/ POUR LES ETAPES 8 ET 10

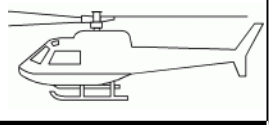
SURVOL COURSE
3300 ft à la verticale



500 m latéralement

+

ZRT



3/ POUR LES ETAPES 13, 14, 16, 17 et 18

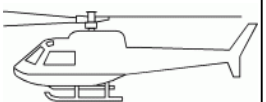
SURVOL COURSE
3300 ft à la verticale



500 m latéralement

+

ZRT



+

ZRT

